

# La Forêt Privée d'Auvergne

n°5 - décembre 2016

## EDITORIAL

### Où est passée la notion de gestion durable de nos forêts?

Si les ventes AGEFOR de cet automne ont donné satisfaction aux sylviculteurs concernés (Lire les articles pages 11 et 12), il est permis de se poser tout de même quelques questions sur le devenir de notre forêt auvergnate. Alors quelle est la véritable « *star de nos forêts* » ?

Un constat et des questions : des douglas et des épicéas de diamètres moyens qui se vendent mieux que ceux qui ont atteint largement leur maturité ! Est-ce normal ? Certes il y a encore des éclaircies à faire en Auvergne sur les plantations effectuées depuis l'époque du fonds forestier national (FFN, créé en 1946 et interrompu le 1<sup>er</sup> janvier 2000), mais pour combien de temps ? Quel pourcentage d'arbres abattus est concrètement replanté ? Et que deviennent les gros arbres de plus de 100 ans ? Ce qui est bon pour le marché d'aujourd'hui est-il bon pour la forêt de demain ? Une forêt bien gérée est un capital qui produit lui-même l'intérêt qu'il rapporte, c'est ma philosophie mais ce n'est pas celle des « *marchés* ». Tous les discours sur la gestion durable basée sur le respect des grandes fonctions de la forêt sont anéantis par les « *besoins du marché* ».

Aujourd'hui on coupe la forêt que l'on a héritée de nos ancêtres, mais on ne replante pas celle de nos enfants et petits-enfants ! En 1960, en réinvestissant 20% de la récolte on reconstruisait la forêt, cinquante ans plus tard, il faut 80% du produit récolté pour reconstruire... Coût de la main-d'œuvre, pertes sanitaires, changement climatique et surtout protection contre les cervidés sont également à prendre en compte. Une majeure partie de la forêt résineuse d'Auvergne est constituée de sapin en futaie irrégulière. C'est le cas des Monts du Cantal, de la Margeride (Cantal et Haute-Loire), du Livradois-Forez (et certainement ailleurs). On peut y voir de magnifiques sapins, d'un volume souvent supérieur à 3 m<sup>3</sup>, avec 15 mètres sans branches et qui sont martelés depuis plusieurs années conformément au Plan Simple de Gestion (pour ceux qui en ont) et qui sont toujours sur pied, car ils ne trouvent pas preneurs et ne sont même pas mis sur le marché faute d'acheteur. Ils ne correspondent plus au marché d'aujourd'hui. Seules quelques « *niches* » locales utilisent encore de petits volumes.

Je remarque en même temps, que la parcelle d'à-côté a été éclaircie mécaniquement en ayant prélevé de petits et de moyens bois d'avenir (car ils se vendent bien), alors que les gros bois qui auraient dû être abattus ne le sont toujours pas. Où est la gestion durable ? Ces parcelles là étant de petites surfaces ne sont pas soumises au Plan Simple de Gestion et l'ignorance des petits propriétaires favorise la loi du marché. Les conséquences sont dramatiques pour l'avenir de la forêt.

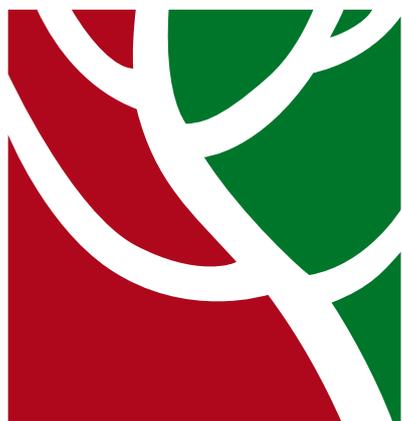
1) A court terme : un manque à gagner pour le propriétaire qui risque d'engendrer sa démobilité.

2) A moyen terme : un vieillissement de la forêt par manque de régénération, car ces gros arbres coupent la lumière et empêchent toutes germinations des graines. La forêt ne remplit plus son rôle multi-fonctionnel et sa production biologique en est grandement affectée.

3) A long terme : un manque de ressources pour les générations futures.

Je le répète encore où est passée la notion de gestion durable de nos forêts ? Il faut 100 ans, voire plus, pour faire une forêt et en 100 ans, le marché s'est modifié 10 fois. Comment la forêt résineuse Auvergnate pourra s'adapter au marché ? Le marché et l'outil industriel de transformation ne pourraient-ils pas s'adapter à la forêt ? A nous d'y réfléchir et peut-être d'y investir !

Jacques LACOSTE,  
Président de FRANSYLVA-15



**FRANSYLVA**  
Forestiers privés d'Auvergne

## S O M M A I R E

Editorial :	p. 1
Allier :	p. 2/4
Cantal :	p. 5/6
Haute-Loire :	p. 7/8
Puy-de-Dôme :	p. 9/10
Auvergne :	p. 11/12





## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / L'ALLIER



2012 - Chablis dans une futaie centenaire (photo prise le 20/08/16)

## De la désolation à l'espoir ....

Combien de forestiers n'ont jamais subi les désagréments d'une tempête? Combien de forestiers n'ont pas vu une partie de leurs efforts ou ceux des générations antérieures anéantis? Combien d'hectares de forêts partout en France en 4 décennies, dans les Landes, dans les Vosges ou encore en Bretagne ont été décimés? Retour sur un épisode météorologique local, malheureusement devenu si fréquent...

### > Rétrospective - samedi 28 avril 2012 :

Une journée de printemps apparemment calme et paisible, Météo-France annonçait un épisode venteux, plaçant ainsi la Haute-Loire, le Cantal et le bassin Rhône-Alpin en vigilance Orange. En Auvergne, aux alentours de 21 h 00, le vent s'est subitement levé, un vent de Sud-Sud-Ouest anormalement chaud, en progression constante et très rapide pour atteindre, en moins de deux heures, des rafales hors norme (154 km/h à Mazet-Saint-Voy dans le Mézenc). Et c'est ainsi que très localement, au Nord-Est de l'Allier, une futaie de chênes centenaires fut totalement ravagée en quelques minutes sur une surface d'environ 5 hectares. L'apocalypse absolue, l'horreur d'un désastre, bien pire que ceux perpétrés par les tempêtes de 1982, 1994 ou 1999, dans ce secteur.

Je me souviens m'être assis sur un chablis au petit matin, le souffle coupé, le regard hagard, perdu dans l'enchevêtrement des branchages... Il n'y avait plus aucun bruit, aucun oiseau, aucune odeur. La nature était morte ! Quelle rage et quel sentiment d'impuissance face à un phénomène climatologique ! Cette mini-tornade aura provoqué bien d'autres dégâts forestiers, notamment sur des pins et des douglas (d'une quarantaine d'années), mais cette futaie-là était particulièrement splendide.

### > Pourquoi cette parcelle plus qu'une autre ?

Il s'avère en définitive que cette futaie est en partie orientée aux vents de Sud-Ouest, et que 3 phénomènes combinés à cette exposition ont accentué la cause de cette catastrophe forestière :

- 1 - Un système racinaire vraisemblablement consolidé par rapport aux vents d'ouest, plus classiques pour notre région,
- 2 - Un sol gorgé d'eau, suite à un hiver et un début de printemps très pluvieux, facilitant l'instabilité des fûts,
- 3 - Des arbres avec une forte prise au vent, puisque disposant en avril d'un feuillage très fourni et nouvellement constitué.

### > Et maintenant ?

L'exploitation de ce chablis aura été d'une complexité redoutable, malgré l'expérience de 3 bûcherons remarquables. A l'issue du débardage, les souches verticales ont été enterées à la pelleteuse : véritable erreur, car cela a accentué le phénomène de tassement des sols, déjà bien prononcé par un débardage inéluctable... Joncs et autres carex (ou laiche fausse brize) se sont installés en majeure partie.

Quelques semenciers ont (heureusement) survécu à la tornade, mais d'importants îlots demeurent totalement nus. Sur les précieux conseils notamment d'Adrien Bazin du CRPF,



Effet d'un tassement de sol - joncs et carex (photos 2016)

nous avons décidé la replantation d'un certain nombre d'îlots d'environ 100 m<sup>2</sup> chacun, avec 10 îlots/hectare et 1600 tiges/hectare. Un travail préalable de nettoyage des adventices et décompactage du sol sera effectué à la mini-pelle et dent Becker. L'expérimentation débutera au printemps 2017 et se poursuivra sur une durée de 3 à 5 années.

Les quelques semenciers encore debout ont, quant à eux, produit de la régénération naturelle, certes aléatoire en densité, mais finalement assez présente par endroit, notamment là où les charmes se sont réinstallés. Dans les semis de régénération, une intervention régulière est désormais nécessaire pour stopper la croissance des charmes et des hêtres, et favoriser ainsi la montée des petites pousses de chêne : un vrai « travail de fourmis », assez fastidieux, mais au combien satisfaisant au regard des résultats obtenus d'une année sur l'autre.



Intervention nécessaire de stopper la croissance des charmes et des hêtres, au profit des semis de chêne (photos 2016)

Quatre ans plus tard, l'espoir de cette futaie renaît donc progressivement grâce à Dame Nature d'abord, mais aussi par une intervention humaine nécessaire. Je formule le vœu que les choix opérés servent à mes arrières petits-enfants. Seuls eux sauront dire si mon espoir désormais acquis était de bon augure ... !

Pierre de Villette,  
Administrateur Fransylva-03

## Changement climatique et adaptation des forêts

C'est à l'initiative du CETEF de l'Allier que le 14 octobre dernier une centaine de forestiers d'Auvergne ont participé à Vichy à une matinée consacrée à l'adaptation des forêts au changement climatique. En d'autres termes, quelles sont les essences qui risquent de résister aux différents stress provoqués par les évolutions du climat et de l'environnement ? Pour répondre à cette question fondamentale pour les forestiers, Pierre Désarménien, président du CETEF de l'Allier a invité 4 experts à présenter leurs travaux sur ce sujet brûlant d'actualité.

C'est Philippe Balandier, directeur de recherche à l'Irstea de Nogent-sur-Vernisson qui a ouvert la séance avec « *Le dépérissement du chêne* » dû à une série de causes différentes dont évidemment le manque d'eau durant les périodes de fortes sécheresses. C'est-à-dire le déficit hydrique. L'étude conduite sur ce sujet a consisté sur une période qui s'étend de 2012 à aujourd'hui, à observer et à mesurer notamment l'enracinement des chênes sur plusieurs parcelles. Ces travaux permettent de conclure clairement que le stress provoqué par le manque d'eau est plus important si ce déficit hydrique se situe au printemps. « *En règle générale, les pluies d'hiver et de printemps sont plus importantes que celles d'été et d'automne. Si cet équilibre est modifié le chêne subit un stress qui se traduit par une baisse de sa croissance et donc un dépérissement. Car les racines se développent surtout en surface et une quantité nettement plus faible parvient seulement à descendre jusqu'à 2 mètres de profondeur. Enfin, si les racines séjournent dans l'eau, elles meurent. De toute façon, le système racinaire se reconstruit chaque année et c'est pour cela qu'il faut que la nappe d'eau puisse s'infiltrer dans le sol au fur et à mesure des saisons* », résume Philippe Balandier.

Il y a donc une sorte de course poursuite entre la croissance racinaire et la présence de l'eau dans le sol. La croissance de l'arbre est donc liée à ces différentes phases. Sait-on par exemple que c'est plutôt la nuit que le fonctionnement, c'est-à-dire la croissance de l'arbre, est le plus favorable ? De plus, c'est principalement au printemps que sa croissance est la plus régulière. En revanche si en été une sécheresse sévère

s'installe, l'arbre va alors subir une chute immédiate de sa croissance. Mais il faut aussi dire que le dépérissement ne se produit pas de manière identique pour chaque arbre. Un arbre en bonne santé sera moins sensible aux évolutions du climat qu'un arbre qui a déjà subi plusieurs stress hydriques. C'est donc l'accumulation des stress qui fragilise l'arbre. C'est ce que l'on désigne par la théorie du boxeur. Alors que faire pour diminuer les effets du changement climatique et ainsi réduire le dépérissement des arbres ? « *La première idée qui vient à l'esprit est de faciliter l'apport en eau des arbres en réduisant leur nombre par hectare. Moins d'arbres à l'hectare permet évidemment de réserver plus d'eau par arbre. Mais il faut aussi éviter de favoriser la pousse des herbes qui vont ainsi profiter de l'ouverture et de l'ensoleillement qui va s'en suivre, notamment de la molinie bleue qui risque d'envahir tout le sol et qui est très consommatrice d'eau. Il faut donc trouver le bon compromis entre moins d'arbres et trop d'herbe. Une surface terrière de 20 m<sup>2</sup> semble être le bon ratio. C'est-à-dire environ 120 pieds de 40 cm de diamètre par hectare. Par ailleurs nous avons constaté que le chêne sessile est moins sensible que le chêne pédonculé aux stress hydriques. Enfin, il a été mis en évidence que le développement de la molinie est plus rapide que celui des racines des chênes, d'autant que l'on a remarqué qu'elle secrète une substance toxique qui tue les racines* », estime Philippe Balandier.

De son côté, Philippe Couvin, ingénieur au CNPF Délégation Auvergne, a abordé le « *dépérissement du sapin pectiné* » dans la zone située à l'est de la région Auvergne, c'est-à-dire dans le Livradois-Forez. L'étude porte sur près de 250 parcelles et dont les premières mesures ont été effectuées en 2008, puis poursuivies en 2011 et 2015. Quel enseignement en retire-t-on ? « *Nous avons constaté un dépérissement ponctuel des sapins pectinés. Nous avons cherché à en savoir les causes. Est-ce sous les effets de la chaleur, de la sécheresse, d'un manque de sylviculture ou encore de l'arrivée du gui ? C'est en effet ce dernier qui a provoqué les dépérissements que nous avons repérés. Nous savons maintenant que le gui et le sapin ont des destins croisés. C'est-à-dire que le développement de l'un se fait au détriment de l'autre. Ainsi, il arrive que le sapin lutte contre la progression du gui en l'enveloppant de bois, ce qui explique les boursofflures que l'on peut observer sur les arbres atteints par le gui. Ces bosses modifient évidemment la structure du bois. A l'inverse, si l'arbre est déjà fragilisé, le gui va progresser davantage et tuer l'arbre par épuisement en suçant toutes ses substances. D'autant que le gui a un cycle de croissance plus précoce que celui de l'arbre et commence donc à se nourrir avant lui* », rappelle Philippe Couvin. Mais il y a aussi d'autres causes que l'attaque du gui qui provoquent le dépérissement du sapin pectiné. Elles ont été mises en évidence en 2015, suite à de nouvelles mesures sur les parcelles déjà étudiées précédemment. « *Nous avons pu prendre en compte de*



## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / L'ALLIER

nouvelles données dont des données climatiques. Mais aussi d'autres données tels que la pente, l'exposition, le bilan hydrique et l'évapo-transpiration. Ce que nous avons alors constaté c'est que la présence du gui est d'autant plus néfaste que l'arbre est stressé par ces autres éléments. Le gui est donc un facteur aggravant. Toutefois, nous avons aussi appris qu'après une période de dépérissement certains arbres arrivent à retrouver un nouveau développement. C'est donc qu'il y a résilience. C'est ce que confirme la méthode ARCHI qui montre qu'un arbre stressé peut soit dépérir de manière irréversible ou au contraire repartir. Tout dépend également de la nature du sol qui peut plus ou moins jouer sur l'impact des périodes de sécheresse », complète Philippe Couvin.

Pour sa part, Adrien Bazin, technicien au CNPF Antenne départementale de l'Allier s'est intéressé au « *dépérissement du douglas* » sur ce territoire surtout réputé pour ses forêts de chêne. Il y a tout même 12 500 hectares peuplés de douglas, ce qui n'est pas négligeable. Aussi curieux que cela puisse paraître, sur ce total de 12 500 hectares, 8 400 hectares sont situés à moins de 600 mètres d'altitude. Alors que le douglas est plutôt connu pour se développer à plus haute altitude. Alors faudra-t-il les renouveler lorsqu'ils seront arrivés à maturité ? « *L'étude que nous avons conduite sur ce sujet l'an passé nous a permis de prendre en compte environ 2 000 arbres répartis sur une centaine de zones. Nous avons mesuré que 67% d'entre eux poussent normalement et qu'un tiers présente des nécroses cambiales en bande. C'est-à-dire des fentes longitudinales avec des bourrelets cicatriciels. L'origine de ces nécroses n'est pas encore vraiment connue. Ce que nous pouvons dire en revanche à propos du dépérissement des douglas, c'est qu'il n'y a pas que le déficit hydrique et la réserve utile en eau qui en sont la cause. Nous pensons également que l'altitude, l'exposition selon que le peuplement est plein sud ou plein nord, la pente, la densité, etc. sont aussi à prendre en compte* », souligne Adrien Bazin qui préconise à l'avenir de respecter quelques pratiques sylvicoles simples : « *d'abord*

*prévoir le renouvellement quand le peuplement est encore debout, pour bien connaître les qualités de la station. Ensuite, analyser les contraintes locales. Regarder les houppiers avec des jumelles pour bien repérer les dépérissements, si il y en a. Posséder la carte de vigilance climatique. Et enfin, connaître la dimension de ses arbres* ».



La « spirale du déclin » adaptée aux conditions françaises.

nel sur tablette avant 2017 se veut avant tout une aide à la décision en cette période où l'incertitude domine. Reprenant toutes les cartes de vigilance climatique (à ne pas confondre avec les cartes de dépérissement), cet outil doit être associé à la connaissance des sols pour permettre de trouver des solutions adaptées au changement climatique et au déficit hydrique.

### Vous avez dit « **dépérissement** » !

Le dépérissement d'un arbre n'est pas si facile que cela à repérer. Adrien Bazin, technicien à l'Antenne crpf de l'Allier préconise même l'utilisation de jumelles pour observer le houppier des arbres. Car le dépérissement commence souvent de façon plutôt discrète par la perte de quelques feuilles et de petites branches ou rameaux. Mais aussi par une modification de la couleur des feuilles qui prennent une coloration plus pâle. Ensuite les signes deviennent plus visibles. Le houppier devient presque transparent, les feuilles tombent en masse et la couleur de ces dernières est beaucoup plus sombre. Si c'est le gui qui l'attaque, les signes sont encore plus difficiles à découvrir. Souvent c'est dans la partie la plus haute de l'arbre que le gui s'installe. Il faut donc là aussi utiliser des jumelles pour détecter sa présence. Des boursouffures, des cicatrices et autres bosses permettent également de s'assurer que le gui est bien là. Mais le mal est fait et la déformation de la structure du bois est irréversible.

**Alors tous à vos jumelles.**

« *Depuis 1976, nous savons que nos forêts sont confrontées à une suite d'à-coups climatiques qui ne cessent de se reproduire à espaces réguliers. Très schématiquement nos forêts vont connaître des sécheresses comme celle de 2003 tous les 2 ans. Cette année 2016, nous avons eu un hiver plutôt très doux, puis un printemps particulièrement pluvieux et un été très sec et chaud. Alors utilisons les outils qui vont nous permettre de mieux juger des risques à prendre. Favorisons les essences résilientes. Préférons la diversité et les mélanges d'essences à l'uniformité. Changeons peut être les dates de plantation. Travaillons sur l'amélioration génétique. Prenons des conseils auprès des techniciens du CNPF. Pratiquons les plantations en îlots. Bref, multiplions les essais et restons vigilants* », a-t-il lancé en guise de conclusion.

Antoine Thibouméry

# Valorisation des sapins de montagne

## par le classement mécanique

Le beau « *sapin roi des forêts* », cette essence emblématique compose les principaux massifs anciens de résineux en Auvergne. Planté par les moines il y a plus de trois cents ans, est quelquefois associé au hêtre sur les versants Nord des vallées, il se régénère naturellement et s'adapte parfaitement aux exigences environnementales par sa gestion en forêt jardinée.

### > La forêt de sapin.

Les massifs de sapin pectiné en Auvergne représentent 92 000 hectares, soit le tiers de la surface résineuse. Ces peuplements portent un volume sur pied estimé à 34 millions de mètres cubes, soit 36% du volume sur pied de résineux. En analysant cette ressource plus finement, on constate une part de petits bois (7,5 à 22,5 cm de diamètre à 1,30 m) estimée à 4 millions de m<sup>3</sup>, une part de bois moyens (22,5 à 47,5 cm de diamètre) représentant 20 millions de m<sup>3</sup>, et une proportion de gros et très gros bois, 47,5 cm et plus, estimée à 10 millions de m<sup>3</sup> (sources IFN/IGN). Ces massifs produisent annuellement un million deux cent mille mètres cubes supplémentaires, principalement en bois moyens.

### > Etat du marché

La proportion du sapin utilisé dans le marché de la charpente baisse, concomitamment à la baisse de l'utilisation de la charpente massive humide brute de sciage dans le marché global de la construction. L'utilisation des bois s'oriente vers les charpentes industrielles, appelées fermettes, de sections plus petites ou vers la fabrication de charpentes duo-trio ou encore vers l'utilisation de bois massifs reconstitués.

### > Les normes de classement et de calcul de résistance.

Les règles de la construction bois en Europe (Eurocode 5), induisent un recours prioritairement aux bois dont la résistance mécanique est déterminée scientifiquement. Le classement de la Communauté Européenne (CE), impose un marquage sur chaque pièce ou chaque paquet, de cette résistance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les entreprises françaises n'étant que peu équipées d'installation de mesure, il a été mis en place un classement visuel de structure, (norme NF B52 001) en atten-

dant que les scieries de charpente s'adaptent à la législation. Ces normes correspondent aux seuils de résistance en structure visualisés sur le tableau ci-contre.

Classe de résistance mécanique (EN 338)	Classement visuel de structure (NF B52001)
C30	ST - 1
C24	ST - 2
C18	ST - 3

Les valeurs 30, 24 et 18 expriment les seuils de rupture en flexion, exprimés en mégapascals (MPa). Le classement C 18, convient à la charpente courante, le C 24 aux bois d'ossature et à la charpente industrielle, le C 30 est préconisé pour les usages à haute résistance mécanique. (Charpente lamellée collée de grande longueur)

### > Le constat en Auvergne

Les entreprises de première transformation, les scieries ou les charpentiers, peu équipés de machine de classement, utilisent le classement visuel qui pénalise cette essence. Le sapin pectiné de montagne, tout en ayant de très bonnes caractéristiques mécaniques, présente un aspect tourmenté, et une couleur plus sombre de cœur. Cet aspect qui diverge du standard des bois d'importation, dévalorise injustement cette essence. Il faut rappeler que la couleur brun foncé du cœur du sapin indique des cernes de croissance plus serrées dans le jeune âge, ce qui implique une résistance mécanique plus élevée. Si l'on revient 30 ans en arrière, le différentiel de prix des grumes de sapin était de 7,5 € le m<sup>3</sup> réel sur pied au profit du sapin par rapport à l'épicéa. Aujourd'hui l'approvisionnement imposé par les standards du Nord de l'Europe, est principalement proposé en épicéa, de couleur claire avec la présence de petits nœuds. Les tests de résistances mécaniques, réalisés avec des machines agréées ont montré que le pourcentage de C18, C24, et C30 est identique entre le sapin et l'épicéa. Pour un même lot de charpente sapin, les tests de résistance mécanique faits à la machine, déclassent beaucoup moins le sapin que le classement visuel influencé par des critères esthétiques.

Dans les marchés actuellement en pleine expansion, pour la construction bois à plusieurs étages, pour les bâtiments anti-sismiques, pour le lamellé collé, il est souvent exigé un classement mécanique.

Exemple : le marché du panneau CLT (*Cross Laminated Timber*), exige un classement machine C 24 minimum. Ce marché, contrairement à la charpente traditionnelle est en pleine expansion.

Le CLT est un panneau formé de couches de bois, sciés, séchés, classés, rabotés, collés assemblés en couches impaires et croisées.

Ce panneau est utilisé pour la construction bois à plusieurs étages, jusqu'à douze étages à Londres. Ce panneau est très



Panneau CLT - Gérard Fromager - Bois Synergie Consultant.



**Ventes de bois AGEFOR : un succès croissant !**  
 Déjà + de 1 000 propriétaires ont optimisé leurs ventes de bois en commercialisant 400 000 m<sup>3</sup> de résineux ou feuillus lors des ventes d'avril, septembre et octobre :

- estimation réalisée par un professionnel indépendant
- mise en concurrence (jusqu'à 15 offres par coupe)
- garanties de paiement.



11 professionnels à votre service, indépendants et expérimentés

- ♣ Gestion de forêts de toutes surfaces
- ♣ Ventes de bois par appel d'offres
- ♣ Reboisements, travaux forestiers
- ♣ Plans simples de gestion
- ♣ Conseils et expertises

Maison de la Forêt et du Bois Marmilhat 63370 LEMPDES [www.agefor.fr](http://www.agefor.fr) 04.73.98.71.06 [agefor@orange.fr](mailto:agefor@orange.fr)



## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE CANTAL

demandé, le marché est en expansion pour les raisons suivantes :

- L'adaptation de la construction aux normes d'isolation de la RT 2020, avec une mise en œuvre industrielle permettant une rapidité de construction, avec l'avantage d'une structure sèche, et bien adaptée aux normes antisismiques.

- Les constructeurs de bâtiment en CLT ont peu d'offres possibles en bois français. Ce n'est pas la qualité des bois qui est en cause, mais le type de classement et la mise en œuvre du matériau.

### > L'action des propriétaires :

Les propriétaires de sapin pectiné ne peuvent pas rester indifférents devant le devenir de la commercialisation de leurs bois. Il faut se mobiliser et se rapprocher de l'aval de la filière bois pour mieux prendre en compte les exigences de l'industrie et faire connaître l'ampleur de la ressource disponible afin de chercher ensemble les solutions de son utilisation.

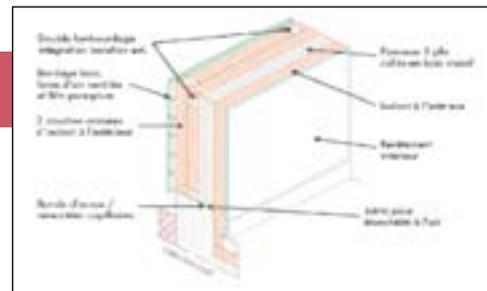
**Il faut faire la promotion** de la qualité de cette essence pour utiliser la récolte disponible. Il n'est pas acceptable que cette essence, privilégiée autrefois pour sa solidité, soit boudée aujourd'hui sur un critère imposé par un marché qui nous vient d'ailleurs.

**Il faut apporter la preuve de la solidité du sapin pectiné.** Cela peut se faire par des campagnes de test grandeur réel auprès des utilisateurs et constructeurs bois pour proposer des solutions de classement mécanique.

### > Présentation de machine de classement

Plusieurs procédés de détermination de la résistance des bois sont proposés par les constructeurs de machines : par analyse de masse, par analyse de fréquence, par ultrason, par flexion dynamique, par rayon X. Ces machines, dont le coût varie de 15000 à 500000 €, présentent un investissement important pour la filière et une organisation et manipulation, qui se traduit par un coût de fabrication important. Cependant, de même que le séchage est le prix à payer pour accéder au marché, c'est vraisemblablement la clé d'entrée aux futurs marchés du bois construction. Une tentative

de regroupement pour l'organisation du classement a retenu notre attention, l'exemple Bois des Alpes.



Croquis mur CLT - Sylvia Conseil - Auvergne Promobois..

La mise en œuvre de la machine Triomatic, disposée sur une remorque pour en permettre la mobilité, est développée sur une technologie

d'ultrason qui traverse chaque pièce de bois. Cette machine peut s'adapter aux opérateurs disposant de faibles volumes. Elle peut être louée par des scieurs ou des utilisateurs sur une période précise, pour faire du classement en entreprise de porte à porte. Chaque pièce de bois est classée et marquée au niveau de résistance obtenu par la durée de pénétration des ultrasons.

### > Répondre aux idées reçues sur le séchage du sapin

Le sapin a une réputation d'essence difficile à « sécher », cependant un certain nombre d'industriels le sèche sans problème majeur. A titre d'exemple, l'industrie Lapeyre qui est née à Ydes dans le Cantal utilisait beaucoup de sapin. Monsieur Lapeyre lui-même cherchait les peuplements avec des billes de pieds sans nœud, élaguées naturellement, il trouvait cela dans des peuplements sélectionnés depuis plusieurs générations, à la forêt du Falgoux, à la forêt Domaniale de Murat, à Maubert et Gaulis, au bois Grand à Fournol et à la forêt du Marquis des Roys à Echandelys. Ces billes de pied, découpées en longueur d'huissierie étaient ensuite sciées. Elles subissaient un pré-séchage, un séchage artificiel au séchoir, puis une stabilisation avant utilisation. Les pièces en quatre faces nettes de nœud, étaient extraites dans les flancs de la grume, hors cœur, sur les premières longueurs

proches du pied, là où l'arbre jeune a concentré les nœuds sur les bases des branches au niveau du cœur.

### > Le conseil de sylviculture, ne pas désespérer, poursuivre la sylviculture de qualité.

Aujourd'hui, les producteurs de sapin ne doivent pas désespérer face à la diminution progressive des marchés de la charpente traditionnelle et à la perte des marchés de menuiserie. Il semble important de poursuivre une sylviculture de qualité, d'extraire les sujets de bordure trop nouveaux qui ne seront utilisables qu'à l'emballage, de poursuivre la sélection des peuplements par l'élimination des sujets porteurs de risques sanitaires. Il faut continuer à produire, même au risque de sacrifices du prix jugé insuffisant sur les récoltes, pour éviter de retarder les sélections et la croissance, pour assurer la qualité des produits et la valorisation pour l'avenir.

Gérard Fromager et Gilles Morel



Triomatic et marquage résistance - Photos Bois des Alpes



Débit sapin - Photo Gilles Morel.



## Histoire de la forêt de Haute-Loire

# De la révolution au début du Fonds Forestier National

(2<sup>ème</sup> partie)

Dans le précédent numéro 4 du Bulletin Régional de septembre dernier, nous avons abordé l'évolution de la forêt de Haute-Loire durant les périodes qui s'échelonnent de la préhistoire jusqu'au Moyen Âge. Dans cette nouvelle partie nous reprenons « *l'Histoire de la Forêt de Haute-Loire* » à partir de la Révolution jusqu'à nos jours.

### > Les défrichements de la période révolutionnaire.

Francis Meyer, déjà cité, note que « le système réglementaire et dirigiste de Colbert, fondé sur la nécessité d'une intervention publique à l'égard de toutes les forêts du royaume est vivement attaqué dès le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'initiative privée ne doit plus être générée par les interventions publiques et d'autre part le développement de l'économie agricole nécessite le défrichage des forêts pour accroître la prospérité générale ». Cette doctrine libérale et l'état d'esprit qu'il en résulte conduit de la fin de l'ancien régime et à travers toute la période de la Révolution à la ruine des forêts, à leur défrichage et à de nombreux abus dans les espaces encore boisés. Yves Soulingeas dans un article sur la forêt en Haute-Loire pendant la révolution française indique que « *l'on ne dispose pas de documents donnant une vue d'ensemble du manteau forestier de la Haute-Loire pour la fin de l'Ancien Régime. Deux enquêtes ont été diligentées mais dans les deux statistiques la forêt privée n'est jamais prise en compte ce qui ne permet pas d'en mesurer le poids* ». Ce recul de la forêt fortement accentué par les besoins économiques et par les idées très libérales de l'époque est confirmé par la première statistique faite en Haute-Loire en 1823. M. Deribier de Cheissac, fonctionnaire à la préfecture de Haute-Loire produit, à la demande du Préfet, un mémoire intitulé « *Description statistique du département de Haute-Loire* ». Cet inventaire traite entre autre des bois et forêts. La surface de la forêt est estimée par l'auteur à 47 192 hectares. C'est environ 9% de la surface cadastrale du département. Il s'agit d'une valeur qui résulte d'une part, pour la moitié de la surface, d'une statistique (fondée sur le récent cadastre en cours d'élaboration), et d'une estimation pour l'autre moi-

tié. M. Deribier de Cheissac signale en outre que « *sur cette surface apparente, il existe des clairières très étendues et des portions très dépeuplées, des rocs stériles et des précipices inaccessibles* ». Il précise également que sur le département on ne compte que dix forêts qui aient une étendue de cent hectares et au-dessus. Trois de ses forêts appartenaient à l'Etat, les autres sont des bois particuliers. Cette forêt se répartissait pour moitié entre futaie (feuillus et résineux) et taillis ». Mais on ne peut passer sous silence l'impression exprimée par l'auteur sur l'état de cette forêt particulièrement réduite dans l'espace: « *l'état des bois est loin d'être rassurant pour l'avenir. L'on est moins alarmé de la consommation qu'il s'en fait, que de l'oubli entier de toutes précautions pour réparer, du moins en partie, un mal devenu nécessaire. Au lieu de repeupler par des plantations ou des semis de graines, les portions que la hache a dévastée, le funeste système de l'éco-buage vient frapper cette terre proscrite d'une éternelle stérilité. Heureux encore l'imprudent laboureur, lorsque le fonds à défricher ne se retrouve point situé sur une pente sensible, car dans le cas contraire les orages de l'été, les pluies de l'automne et les neiges de l'hiver, ont fait disparaître en peu de temps la terre végétale qui est entraînée par les ravines, en laissant à nu le rocher aride qui lui sert de base* ».

A cette époque où le département compte 276 000 habitants, cette situation peut être l'une des explications aux crues de l'Allier à la fois exceptionnelles et fréquentes recensées entre autre à Vieille Brioude au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle (1846, 1856, 1866, 1875). La crue de 1866, la « *Grande Aygue* », est de loin la plus importante. Cette situation catastrophique de l'état des forêts a conduit le législateur à élaborer le code forestier de 1827 qui par des dispositions réglementaires et des mesures d'encouragement fiscal va engager la restauration de l'espace forestier. Ces mesures seront complétées en 1859 par des dispositions sur les défrichements puis en 1860 et 1882 par des lois sur la restauration des terrains en montagne. En 1860, les périmètres de reboisement sont imposés pour lutter contre l'érosion des sols et les dangers qui en résultent pour les terrains inférieurs. Ces deux lois ont conduit en Haute-Loire au reboisement de la plupart des forêts domaniales actuelles: Meygal, Mézenc, Côtes de Gagne, Lac du Bouchet, Pinols, Mont Mouchet, etc.

### > De 1912 à 2012, de la statistique Daubrée à l'inventaire forestier de l'IGN : un siècle d'expansion des forêts de Haute-Loire.

Aux alentours de 1912, le directeur général des Eaux et Forêts, Lucien Daubrée publiait la première statistique forestière, par département, couvrant l'ensemble des forêts publiques et privées françaises. L'inventaire Daubrée qui s'appuie sur le cadastre recense pour notre département 87 500 hectares de forêts dont 3 800 hectares de forêts domaniales, 10 800 hectares d'autres forêts publiques et 72 900 hectares de forêts appartenant à des particuliers.

**GROUPAMA,**  
partenaire des sylviculteurs  
du Puy-de-Dôme



**Groupama**



## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LA HAUTE-LOIRE

En 90 ans, depuis la statistique Deribier, la forêt de Haute-Loire a progressé de 40 000 hectares. Mais les forestiers savent qu'il y a parfois des écarts entre les données du cadastre et la réalité du terrain ! Il faudra attendre 1958 avec la création de l'Inventaire Forestier National (IFN), établissement public chargé de l'inventaire permanent des ressources forestières

nationales, pour avoir un début de l'inventaire statistique de terrain, de l'ensemble des peuplements forestiers du département.

René Roustide, vice-président de Fransylva-43

La suite de cette étude sera publiée dans le prochain Bulletin Régional de la Forêt Privée d'Auvergne, le N°6, en mars 2017.

## Michel et Michèle Trouillet

Ils sont l'exemple même de ces petits propriétaires forestiers qui bien que ne possédant que de petites surfaces boisées, ne rechignent pas pour autant à entreprendre travaux, expériences et plantations.

Pourtant, Michèle Trouillet n'avait pas d'autre antécédent avec le milieu forestier, mis à part que sa mère, bien qu'habitante Lyon, lui parlait parfois de ses parcelles boisées situées en Haute-Loire. « Je me souviens effectivement que ma maman nous parlait notamment d'un cerisier qui servait de délimitation au bout d'un chemin qui menait à notre bois. C'est comme ça d'ailleurs que vingt ans plus tard, nous avons pu le localiser grâce à une vieille souche de cerisier retrouvée par hasard... Mais à part cette anecdote je n'ai pas vraiment reçu de formation forestière », raconte Michèle Trouillet qui a exercé le beau métier de professeur de mathématiques. De son côté Michel Trouillet n'a pas non plus fréquenté le monde des arbres. Né dans une famille d'agriculteurs et maraîchers implantée à Villeurbanne, il a décroché son diplôme d'ingénieur topographe et à fait toute sa carrière à EDF, ce qui lui a permis de beaucoup voyager, dans toute la France et dans d'autres pays plus lointains pour y construire, ici des centrales nucléaires et là, des barrages, mais sans contact réellement avec le secteur forestier. Il faudra attendre un événement apparemment très éloigné de la filière forêt-bois pour que le couple Trouillet s'y intéresse.

« Ma mère possédait également un tout petit terrain en Haute-Loire le long de la RN88 qui régulièrement était squatté par des gens du voyage. Et chaque année nous prenions une journée pour venir nettoyer ce pré de tous les déchets laissés par ces occupants occasionnels. C'est alors que nous nous sommes posés la question de transformer ce terrain en parcelle boisée. C'est ainsi que nous avons planté dans les années 1980 des aulnes à feuilles en cœur sur quelque 3 000 à 4 000 m<sup>2</sup>. Cette solution plutôt judicieuse fût brutalement interrompue par l'expropriation de cette parcelle pour assurer l'élargissement de la RN88. C'est alors que nous avons décidé d'acheter avec cet argent des bois au sud de la Chaise Dieu près d'Allègre », poursuit Michèle Trouillet. La suite on l'imagine est des plus classiques. Les Trouillet acquièrent quelques autres petites parcelles qui jouxtent les leurs. Et petit à petit, il faut s'en occuper. La retraite arrive et l'envie de faire quelque chose d'utile dans ses bois se renforce. D'autant qu'ils ont acquis, il y a peu, une parcelle d'épicéas où la densité est élevée. Que faire ? Tout couper ? Faire une éclaircie ? C'est alors qu'ils prennent contact avec le technicien du CRPF local (Bruno Fournier). Nous sommes en 2008 et Michel Trouillet qui est encore en activité décide de suivre une formation FOGEFOR.



**« Ce que nous essayons, c'est de préparer l'avenir sans investir à perte. »**

C'est le déclic. Il découvre tout l'intérêt de ces formations réservées aux forestiers privés et s'inscrit dans la foulée au CETEF de la Haute-Loire où son épouse Michèle ne tardera pas à le rejoindre. Propriétaires de petites parcelles boisées sur la commune de Josat, Michel et Michèle Trouillet passent le cap

des 10 hectares, et ils franchissent une nouvelle étape en 2010 avec le DEFI Acquisition et l'approbation de leur Plan Simple de Gestion (PSG). Finalement, avec une vingtaine d'hectares actuellement, ils ont tout des grands propriétaires...

« Sans l'aide de Bruno Fournier nous n'aurions jamais pu franchir toutes ces étapes. Ils nous ont vraiment assistés de bout en bout. Aujourd'hui nous savons ce que nous devons entreprendre pour les 15 prochaines années et cela est très important parce que nous pouvons nous projeter », reconnaît Michel Trouillet.

### ► Alors comment le couple Trouillet voit-il l'avenir ?

« Nous ne souhaitons pas nous agrandir pour nous agrandir. En revanche nous sommes intéressés par les évolutions que nous constatons dans nos parcelles à cause du changement climatique. C'est d'ores et déjà visible depuis que nous nous sommes investis dans ce domaine. D'ailleurs avec le CETEF de Haute-Loire, nous avons des placettes de pins Laricios et de Cèdres en expérimentation. », conclut le couple Trouillet qui avoue qu'il a été très surpris au départ par les nombreuses difficultés qu'il a rencontrées avec les entreprises de la filière forêt-bois. « Dans mon emploi précédent à EDF, j'ai toujours eu des relations commerciales structurées et fiables avec nos fournisseurs que nous mettions souvent en concurrence sans que cela ne pose le moindre problème. Ici dans la filière forêt-bois, c'est plus compliqué avec les entreprises, il n'y a pas de cohérence entre les propositions des uns et des autres. Et lorsque l'on retient une entreprise, c'est presque impossible de savoir quand elle viendra réaliser chez vous les travaux qui ont été décidés d'un commun accord ! », regrettent Michel et Michèle Trouillet qui maintenant font surtout appel à la coopérative de leur département, le GPF...

Antoine Thibouméry

## Journée départementale forestière du Puy-de-Dôme

C'est le 19 septembre dernier que les organisations professionnelles\* de la forêt privée du Puy-de-Dôme se sont retrouvées à Youx, commune proche de Saint-Eloy-les-Mines pour leur traditionnelle journée forestière. Une journée consacrée pour une large part à la présentation du Programme PLOBOV, ce qui signifie « Développer la Plaquette Forestière en mobilisant et en produisant plus de Bois d'Oeuvre en Auvergne » dans le cadre de l'AMI-DYNAMIC BOIS 2015.

Rappelons que l'AMI-DYNAMIC BOIS (ou Appel à Manifestation d'Intérêt-pour insuffler une nouvelle DYNAMique dans l'approvisionnement des chaufferies du fonds Chaleur) est un programme géré par l'ADEME depuis 2015. Une seconde phase a été lancée cette année. Doté de 30 millions d'euros dans le cadre du fonds Chaleur, le programme DYNAMIC BOIS 2015 en lien avec les services du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt s'est fixé pour objectif de soutenir des projets collaboratifs à l'échelle des territoires, regroupant plusieurs acteurs impliqués dans la mobilisation du bois et ciblant 3 catégories d'actions :

- . l'animation entre les acteurs ;
- . les investissements matériels et immatériels ;
- . l'amélioration des peuplements.

Ces projets permettront de mieux exploiter et valoriser la forêt française, essentielle à la lutte contre le changement climatique, la transition énergétique et la préservation de la biodiversité. Plus concrètement que faut-il entendre par « Dossier PLOBOV » ? Benoît Rachez, directeur adjoint de la coopérative Unisylva et porteur du projet PLOBOV, ainsi que Jean-Michel Gilbert, adjoint au chef de service « Forêt, Bois, Énergies » de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes ont présenté lors de cette journée départementale forestière les grandes lignes de ce programme PLOBOV. De son côté Dominique Jay, ingénieur principal à la délégation « Auvergne » du CNPF a précisé les territoires retenus où les propriétaires forestiers privés peuvent bénéficier des aides accordées dans le cadre de ce programme.



### > Rappelons ici quelques éléments donnés lors de leur intervention.

« Ce qu'il faut savoir en premier lieu c'est que ce programme a pour but de structurer ou restructurer la filière Forêt-Bois, mais aussi d'accroître l'approvisionnement Bois-Énergie et enfin d'améliorer la ressource en mobilisant plus de bois », a d'emblée précisé Benoît Rachez. Et d'ajouter : « Ce programme est appelé à se poursuivre sur une période de 3 ans, cela signifie qu'il s'échelonne en réalité sur une petite dizaine d'années pour tenir compte des délais à respecter entre préparation des parcelles, plantation et premiers entretiens. Pour les propriétaires forestiers les aides accordées couvriront soit l'aménagement de dépôts ou les travaux d'amélioration de dessertes, soit l'amélioration des peuplements feuillus s'ils présentent un potentiel suffisant, soit des reboisements si les peuplements feuillus ne peuvent pas être transformés en futaie. Un minimum de 4 hectares est exigé par dossier et les propriétaires doivent posséder un document de gestion durable en cours de validité. »

De son côté Jean-Michel Gilbert a insisté sur le fait que « DYNAMIC BOIS 2015 est un ami qui nous veut du bien ! ». Ce projet s'inscrit précisément, d'une part pour soutenir le développement des chaufferies bois collectives et industrielles dans le cadre du fonds Chaleur et d'autre part dans la prolongation de la Loi d'Avenir. Certes, il a été souligné que la visibilité de ce programme n'est pas encore tout à fait claire pour 2017 où aucune décision pour sa poursuite n'a encore été annoncée par le gouvernement. Pour être bénéficiaire du programme DYNAMIC BOIS 2015, Jean-Michel Gilbert a précisé qu'il convenait de remplir un formulaire intitulé DYNAMELIO, Aide à l'amélioration des peuplements forestiers, document de 5 pages que l'on peut obtenir auprès des deux coopératives CFBL et UNISYLVA.

Pour compléter cette présentation du Dossier PLOBOV, le lecteur peut se reporter à la double interview qui suit cet article où Benoît Rachez, Directeur Adjoint d'Unisylva et Michel Moulin, Directeur Technique de CFBL abordent les aspects plus techniques de ce programme destiné à améliorer la ressource Bois-Énergie tout en favorisant les peuplements feuillus.

Antoine Thibouméry

\* Les organisations professionnelles invitantes sont : Fransylva-Auvergne, Fransylva-63, Associations de Propriétaires Forestiers, Coopératives Forestières, CETEF et FOGFOR, avec le soutien technique de la délégation « Auvergne » du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).



## INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES / LE PUY-DE-DÔME

### Interview de **Benoît Rachez**, Directeur Adjoint d'Unisylva

Les deux coopératives UNISYVA et CFBL sont en charge du Dossier PLOBOV, l'occasion de leur demander les objectifs et l'état d'avancement de ce programme qui devrait intéresser nombre de propriétaires forestiers privés en quête de soutien technique et financier.



**Antoine Thibouméry** : Quels sont les autres partenaires qui ont été sélectionnés pour gérer L'AMI-DYNAMIC-Bois et le Dossier PLOBOV ?

**Benoît Rachez** : « Le dossier PLOBOV regroupe dix partenaires. Pour la forêt privée : les coopératives CFBL et UNISYLVA, deux filiales de mécanisation de CFBL, le CRPF, l'URFA. Pour la forêt communale :

*l'ONF et l'URCOFOR (Union Régionale des Communes Forestières). Participent également sur des actions plus ponctuelles d'animation de la filière, le FCBA et Auvergne Promobois. »*

**A.T** : Quels sont les volumes de bois à mobiliser sur 3 ans en Auvergne ?

Selon qu'il s'agit du Bois-Énergie, du Bois Industriel et/ou du Bois d'Oeuvre ?

**B. R** : « PLOBOV vise à mobiliser sur 3 ans 66 000 tonnes de bois énergie, 22 500 m<sup>3</sup> de bois d'industrie et 65 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre. »

**A. T** : Quelles sont les surfaces des peuplements feuillus qui doivent être améliorées par reboisement, par régénération et / ou par éclaircie ?

**B. R** : « Les partenaires de PLOBOV se sont fixé comme objectif d'améliorer 1 021 hectares de peuplements dont :

- 545 hectares de balivage – éclaircie – ouverture de cloisonnement des taillis et taillis avec réserves,
- 371 hectares de transformation par reboisement des accrus ou taillis,
- 105 hectares de conversion par régénération naturelle de taillis avec réserves.»

**A. T** : Combien de dossiers ont été retenus lors du premier Appel à Manifestation d'Intérêt en 2015 et du second en 2016 ? Sur ce total combien concerne l'Auvergne d'une part et la région Rhône-Alpes, d'autre part ?

**B. R** : « En 2015, 24 dossiers AMI-DYNAMIC BOIS ont été retenus au niveau national dont 1 en Auvergne et 2 en Rhône-Alpes pour un montant de 35 millions d'euros. En 2016, 19 dossiers ont été retenus pour un montant d'aides de 20 millions d'euros : un seul dossier concerne la région Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement le département de l'Ain. »

**A. T** : Quel est le budget total que l'ADEME entend consacrer à ce programme sur les 3 ans annoncés ?

**B. R** : « L'ADEME a budgété une aide totale de 35 millions d'euros pour DYNAMIC BOIS 2015, dont 1,9 million d'euros pour le dossier PLOBOV. »

### Interview de **Michel Moulin**, Directeur Technique de CFBL



**Antoine Thibouméry** : Quelles sont les sommes que les deux coopératives CFBL et Unisylva entendent redistribuer sur 3 ans pour venir en aide aux propriétaires forestiers privés qui seront retenus dans le cadre du dossier PLOBOV ?

**Michel Moulin** : « PLOBOV prévoit une enveloppe d'aide aux propriétaires forestiers privés de 584 000 euros que nous pourrions engager sur les 3 prochains

*exercices. Dès lors que la taille critique des chantiers sera atteinte, des demandes individuelles pourront être déposées, mais nous comptons beaucoup sur la mise en place entre sylviculteurs de dossiers concertés locaux pour atteindre l'objectif. D'où la nécessité d'actions d'animation.»*

**A.T** : Quel est le niveau maximum des aides accordées aux propriétaires forestiers privés en pourcentage des montants engagés ?

**M. M** : « Le taux d'aide est de 40% du montant des travaux hors-taxes, maîtrise d'œuvre comprise. Des plafonds maxima par type de travaux sont définis par la DRAAF. Nous recherchons également de notre côté des financements complémentaires pour aider l'avance de trésorerie des producteurs. »

**A. T** : Quand ce programme PLOBOV va-t-il vraiment démarrer ? Où en est-on actuellement en cette fin d'année 2016 ?

**M. M** : « Les procédures de dépôt et d'instruction des dossiers, définies par l'ADEME et l'administration, ont mis du temps à se mettre en place. Elles devraient être prochainement opérationnelles et nous pouvons espérer déposer les premiers dossiers d'ici décembre.»

**A. T** : Combien y a-t-il de massifs concernés aujourd'hui ? Quelles sont les communes qui ont été retenues ? Combien de massifs pourraient être sélectionnés à terme ?

**M. M** : « Les actions d'animation menées avec le CRPF le sont effectivement par massifs. Actuellement deux massifs sont en cours, l'un au sud de Saint-Eloy-les-Mines (Teilhet, Sainte-Christine et Youx) et l'autre sur Lavoine-Laguillermie. Un troisième sera entamé en 2017 dans l'Allier. A terme, ce seront 11 massifs qui seront concernés par ces actions d'animation.»

**A.T** : Qui établira préalablement le diagnostic sylvicole des peuplements à améliorer ? C'est-à-dire qui explicitera les itinéraires techniques à respecter ? Est-ce du ressort des coopératives ?

**M. M** : « Le CRPF a établi un «diagnostic sylvicole préalable», document cadre décrivant les peuplements cibles et les itinéraires techniques qui leur seront applicables selon les caractéristiques du peuplement. Les dossiers de demande d'aide, déposés par les coopératives, dans le cadre de PLOBOV, devront faire référence à ce «diagnostic sylvicole préalable» et être conformes aux itinéraires décrits.»

*Propos recueillis par Antoine Thibouméry*



## Vente de résineux :

### la reprise est-elle envisageable ?

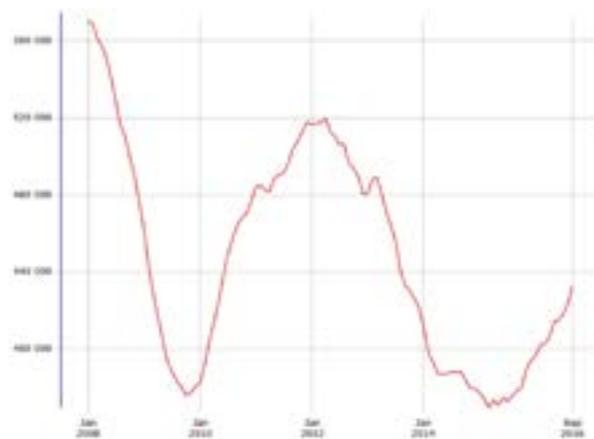
Les ventes de printemps avaient été plutôt mitigées, dans un contexte difficile pour les entreprises de la filière bois. Pour mémoire, la filière bois avait mieux traversé le début de la crise que ses concurrentes, en gagnant de précieuses parts de marché : il n'existe pas de chiffres nationaux sur la construction en bois, mais on estime que sa part dans la construction de maisons individuelles était passée de 5 % à la fin des années 1990 à 10 % en 2012 (à comparer avec les États-Unis où ce chiffre est de 80%...).

Toutefois, la filière béton a regagné du terrain depuis 3 ou 4 ans, sous l'effet notamment des prix agressifs pratiqués par ses entreprises, souvent de taille importante, qui recherchent un volume d'activité pour survivre. De même, les investissements des collectivités en bâtiments publics de type collège ou salle de sport, dans lesquels le bois représente une part de marché de 20 % à 25 %, se sont arrêtés avec les élections municipales de 2014 et n'ont repris que cette année.

#### > Une reprise semble se dessiner

Premier signe encourageant, le nombre de permis de construire accordés est en hausse régulière depuis juillet 2015, à 430 000 unités en septembre sur douze mois cumulés, en étant toutefois loin des 500 000 ou 600 000 d'avant la crise de 2008 (Voir graphique Insee ci-dessous)

Selon le quotidien Les Echos\* : le marché de la construction bois amorce une reprise, entraîné par celle du BTP classique (...). Par ailleurs, tous les acteurs assurent percevoir cette année plus d'appétence des élus locaux et des promoteurs pour les bâtiments en bois. Parallèlement, la filière a tiré les leçons des tâtonnements passés. Ainsi, la majorité des bâtiments n'a plus de bois apparent en façade, car il grise lorsqu'il est exposé aux intempéries et demande de l'entretien. L'offre abaisse aussi ses coûts. « Pour les bâtiments jusqu'à 5 étages, soit 90 % du marché du logement, il n'y a pas aujourd'hui de surcoût de construction par rapport à un bâtiment équivalent en béton », affirme Michel Veillon,



Nombre de logements autorisés - Cumul sur douze mois - Total - France hors Mayotte

dirigeant d'OSSABOIS. Enfin, pour beaucoup, le 100 % bois n'est plus l'unique voie. Outre l'usage du bois en surélévation sur des constructions en béton, « il faut faire de la mixité, conjuguer le bois, le béton, le métal, remarque Paul Jarquin, de REI, promoteur spécialisé dans le bois. Il faut s'inspirer du Paris du XIX<sup>ème</sup> siècle, les constructions d'Hausmann. Cela ne se voit pas, mais plus de 50 % de la structure des bâtiments haussmanniens sont en bois ». A noter également, dans la foulée de la loi sur la transition énergétique « la nouvelle réglementation qui remplacera en 2020 l'actuelle RT2012 ne prendra plus seulement en compte la performance énergétique mais aussi, et ce sera nouveau, le rejet de CO<sub>2</sub>, ce qui favorisera le bois, dont le bilan carbone est meilleur que le béton », explique Patrick Leleu, président de Geoxia.

#### > Comment se porte le marché des résineux cet automne

La dernière vente d'AGEFOR a connu un franc succès : 95 % des coupes ont été vendues, en séance ou immédiatement après, lors de cette vente qui s'est déroulée à la Maison de la Forêt à LEMPDES le 28 octobre dernier. Ce taux de réussite est révélateur d'un marché des sciages davantage porteur

que celui du 1<sup>er</sup> semestre : les ventes de printemps avaient engendré en effet une proportion d'invendus plus importante qu'à l'accoutumée, les scieries traversant une période de faible activité. Bien que différent d'une scierie à l'autre, le volume de commandes semble bénéficier de la reprise évoquée plus haut, et est ainsi globalement plus favorable depuis l'été 2016, aussi bien dans les domaines de la construction que de l'emballage. Ayant engendré un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros, cette vente a révélé une hausse globale de 10 à 15 % des prix par rapport au printemps 2016, quelque essence que ce soit (même le sapin a bénéficié de cette hausse). Les cours de l'automne 2015 sont ainsi retrouvés, voire dépassés.

Luc Détruy, gestionnaire forestier professionnel

\* Les Echos, daté des 22/01/2016, 17/10/2016, et 18/10/2016

Automne 2016	Volume moyen	Nombres de coupes	Nombre moyen d'offres	Prix moyen /m <sup>3</sup>	Prix*/m <sup>3</sup> minis et maxis
Douglas	< 1 m <sup>3</sup>	3	5	48 €	31 à 51 €
	1 à 2 m <sup>3</sup>	10	7	61 €	54 à 65 €
	> 2 m <sup>3</sup>	4	4	59 €	47 à 64 €
Epicéa	< 1 m <sup>3</sup>	5	7	48 €	44 à 49 €
	1 à 2 m <sup>3</sup>	1	9	47 €	47 €
	> 2 m <sup>3</sup>				
Sapin	< 1 m <sup>3</sup>	1	6	39 €	39 €
	1 à 2 m <sup>3</sup>	1	5	42 €	42 €
	> 2 m <sup>3</sup>	4	3	39 €	37 à 40 €



## INFORMATIONS RÉGIONALES / AUVERGNE

Ventes AGEFOR :

## les prix du chêne en hausse de 20 %

Les ventes AGEFOR de chêne qui ont eu lieu le 16 septembre dernier à Yzeure dans l'Allier se sont soldées par une hausse des cours d'environ 20 % par rapport à l'automne 2015, quel que soit le volume moyen et la qualité. Au total, 39 lots de chêne sur pied ont été ainsi mis en vente pour un volume global de plus de 8000 m<sup>3</sup>. Tous les lots ont trouvé preneur. A chaque mise en vente au moins 5 soumissions étaient enregistrées. Les acheteurs étaient originaires outre de l'Allier mais aussi de 3 départements voisins ( Nièvre, Saône-et-Loire et Cher). C'est dire que le marché est porteur. Comment explique-t-on cette tendance ? « *Le marché est effectivement extrêmement porteur en raison de la forte demande due à la rareté de l'offre. Cette rareté est due à la baisse des volumes mis en vente et à l'augmentation des exportations* », précise Antoine de Soultrait, Expert forestier qui préconise qu'à l'avenir les forestiers n'hésitent pas à « *commercialiser des coupes d'éclaircies, de bois de faible volume unitaire ou encore de qualité moindre* ».



**Les trois prochaines ventes AGEFOR se tiendront :**

- Le 28 avril 2017 à Celles-sur-Durolle (63), Résineux
- Le 15 septembre 2017 à Moulins (03), Chêne
- Le 27 octobre 2017 à Lempdes (63), Résineux

## La bibliothèque du forestier

## « LE DOUGLAS, UNE CHANCE POUR LA FRANCE ET LES SYLVICULTEURS »

Le Douglas vu par la coopérative forestière CFPL. Cet ouvrage attendu fait le point précis sur le marché actuel, la connaissance du Douglas et compile les préconisations sylvicoles promues par CFBL. Elles s'accompagnent pour chaque itinéraire décrit de simulations financières. A n'en pas douter, ce livre prendra date et attisera les discussions professionnelles.

Quelle sylviculture pour répondre au marché ? CFBL nous livre ses réponses, forte de ses 43 années d'expérience et de services auprès de ses producteurs.

Le marché du Douglas est tiré par l'évolution des normes constructives et les nouveaux outils de sciages qui favorisent l'utilisation des petits et moyens bois. Pour autant, la ressource est en train d'évoluer avec des massifs qui contiennent une part grandissante de gros bois. Face à ce constat, quelles sylvicultures le producteur doit-il adopter ? A ces questions s'ajoutent de nouveaux enjeux : résilience des peuplements de Douglas face aux changements climatiques, conservation des capacités de production des sols... CFBL est particulièrement engagée sur ces thématiques grâce à un investissement important en recherche, développement et innovation. Comme l'est son implication dans la filière aval pour trouver des débouchés significatifs pour les gros bois de Douglas arrivant en nombre sur le marché.

**Commande : CFBL.**

**Parc de l'Empereur-BP 85 - 19203 Ussel Cedex**

**Tarif : 15 euros TTC, l'exemplaire.**

**Frais de port pour 1 exemplaire : 3,70 euros, offerts à partir de 2 exemplaires.**



## Contactez-nous :

- **FRANSYLVA 03 / Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Allier**

17, rue de Paris  
03000 MOULINS

Tél. : 04 70 35 08 92

Fax : 04 70 46 32 79

Mail : syndicat-03@

foretpriveefrancaise.com

Permanence téléphonique du Lundi au Vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Présence du Président Philippe du Vivier sur rendez-vous le mardi de 14 h. à 17 h.

- **FRANSYLVA 15 / Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs-Cantal**

Maison de la Forêt Privée

39, Avenue Georges Pompidou  
15000 AURILLAC

Tél. /Fax : 04 71 63 61 00

Mail : sylviculteurs15@hotmail.com

Permanence le mercredi de 14 h. à 17 h.

- **FRANSYLVA 43 / Forestiers Privés de Haute-Loire**

5, rue Alphonse Terrasson  
43000 Le Puy-en-Velay

Tél. : 04 71 09 38 86

Mail : sylviculteurs43@hotmail.com

Permanence du Lundi au Vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Sauf

le mercredi après-midi.

- **FRANSYLVA 63 / Forestiers Privés du Puy-de-Dôme**

Maison de la Forêt et du Bois

10, Allée des Eaux et Forêts

Marmilhat

63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 98 70 92

Mail : syndicatforet63@wanadoo.fr

Permanence le Lundi et le Jeudi toute la journée de 9 h. à 17 h.



**Directrice de la publication :** Anne-Marie Bateau

**Rédacteur en chef :** Antoine Thibouméry

**Ont participé à la rédaction de ce N°5 :** Jacques Lacoste, Pierre de Villette, Gérard Fromager, Gilles Morel, René Roustide, Luc Détry et Antoine Thibouméry.

**Crédits photos :** Gérard Fromager, Sylvia Conseil - Auvergne Promoboïs, Bois des Alpes, Gilles Morel, Unisylva - Benoît Rachez, CFBL- Michel Moulin, Antoine Thibouméry.

**Tirage :** 3 150 exemplaires

**Imprimerie Chambrial/Cavanat • Billom**